



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice	: 39
Présents	: 29
Excusés	: 8
Non excusés	: 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NEUF SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIX - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. GHOZELANE - M. OUMARI - M. TABUY - M. ALCAZAR - M. FRISSON - M. NOVAIS - M. LARGIER - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. GHOZELANE	à	M. BORD
M. OUMARI	à	Mme DE ALMEIDA LACERDA
M. TABUY	à	M. BECQUART
M. ALCAZAR	à	M. HOUDEMOND
M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	Mme GINEYS

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

N°2025_09_29-13

Ref : Direction des ressources humaines

Objet: Recrutement d'éducateurs sportifs vacataires

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

CONSIDERANT que la collectivité organise des activités physiques et sportives dans le cadre l'École Municipale Omnisports, de « Sport vacances » et « Sport découverte », qui sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés,

CONSIDERANT qu'outre les agents permanents de la collectivité, il convient de recruter des éducateurs sportifs diplômés assurant ces missions de manière spécifique, ponctuelle et discontinue,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 17 septembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

AUTORISE le maire à recruter, dans le cadre de l'École Municipale Omnisports ainsi que durant les animations « Sport vacances » et « Sport découverte », des éducateurs sportifs diplômés assurant un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinue et qui sera rémunéré après service fait.

DIT que ces agents seront rémunérés au taux horaire brut de 27,56 €.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251003-2025_09_29-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025